

# Le Perreux, avec vous!

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020  
VILLE DU PERREUX-SUR-MARNE

## Un urbanisme maîtrisé avec **Christel Royer** MAIRE DU PERREUX-SUR-MARNE

*Tous les Perreuxiens ont pu remarquer que plusieurs programmes immobiliers sont en cours dans notre commune. Christel Royer, en tant que maire du Perreux-sur-Marne, pouvez-vous nous dire pourquoi ?*

Oui, cela résulte de **l'obligation faite par l'Etat**, au travers des lois successives SRU, ALUR, Duflot, **de construire des logements**, privés et sociaux dans les zones denses de l'Ile de France, **sans tenir compte des spécificités propres à chaque commune**. En forçant les communes à mettre en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'Etat a trouvé le moyen d'instaurer automatiquement des règles qui permettent une constructibilité plus importante.

*Êtes-vous d'accord pour continuer cette densification du Perreux ?*

Non ! Nous avons retardé au maximum la transformation en PLU, du Plan d'Occupation des Sols qui était plus protecteur. Au lendemain du vote du PLU, les promoteurs se sont jetés sur les parcelles promettant aux propriétaires deux à trois fois le prix de leur maison. En conséquence, beaucoup de parcelles ont été achetées et des permis de construire ont été déposés. Au regard de l'afflux des demandes, **j'ai décidé de ne plus accorder de permis de construire pour des logements collectifs**, il y a maintenant plus de deux ans et demi.

*Mais alors, pourquoi tant de constructions ?*

Les constructions en cours concernent uniquement des projets qui avaient été travaillés antérieurement à ma décision de ne plus accorder de nouveaux permis.

*Votre position est-elle longtemps tenable ?*

**Dire que le Perreux n'évoluera pas dans le contexte du Grand Paris serait un mensonge** et je me suis toujours attachée à faire preuve de la plus grande transparence. Je ne peux me résoudre à une transformation trop rapide de notre ville. En 1968, Le Perreux comptait 29 000 habitants contre 34 000 aujourd'hui. **Cette lente évolution a permis de conserver les caractéristiques de notre commune**. C'est cet esprit que nous devons garder en allant à un rythme raisonné et en prenant le temps d'adapter nos équipements (voiries, écoles, équipements sportifs...) **Les pressions de l'Etat sont fortes et c'est un combat de chaque jour**. Je continuerai de refuser la densification à outrance. Dès le printemps prochain, nous engagerons également une modification du PLU afin de limiter plus encore la constructibilité et préserver notre cadre de vie.

*Et le logement social dans tout ça ?*

A l'horizon 2025, la loi impose 25% de logement social sur l'ensemble des résidences de la ville et pas seulement sur les nouveaux logements. Nous sommes passés de 7% à 11% aujourd'hui. C'est un bel effort réalisé, je crois, avec intelligence en évitant les regroupements et favorisant une certaine mixité.

**L'Etat considère que nous n'allons ni assez loin, ni assez vite, nous pénalise financièrement** (1,4 millions d'euros par an de pénalité) et décide seul de l'attribution des logements sociaux. Les nouveaux programmes contiennent 30% de logements sociaux qui doivent s'intégrer harmonieusement dans notre ville.

# Un urbanisme maîtrisé



## Nous l'avons fait

- Un PLU qui préserve 60% de notre commune en secteur « pavillonnaire »
- Une augmentation de la constructibilité limitée aux seuls grands axes, aux entrées de ville proches des transports afin de préserver les cœurs de quartiers et la trame verte
- Le refus de tous les nouveaux permis de construire pour des logements collectifs depuis plus de 2 ans
- Vous avez été plus de 4 000 à soutenir la démarche de la Ville pour dire « Non à l'Urbanisation massive voulue par l'Etat »
- La protection des maisons et bâtiments remarquables
- La préservation des alignements d'arbres et des espaces verts publics

## Avec vous, nous voulons

- Préserver **60% de la ville en zone pavillonnaire**
- **S'opposer à l'uniformisation des banlieues.** Le Perreux doit conserver son charme et sa qualité de vie
- **Sauvegarder le patrimoine architectural** et naturel de notre ville (Bords de Marne, maisons remarquables, espaces verts classés)
- **Refuser les permis** de construire de collectifs contraires à l'identité du Perreux
- Modifier le PLU pour **contraindre davantage les constructions et augmenter les surfaces d'espaces verts.**
- Engager un réaménagement du secteur du Nord du rond-point Leclerc (friches industrielles, habitat dégradé etc.), proche du pôle de transports de Val de Fontenay, là où l'Etat veut construire en priorité. En faire un **quartier éco-responsable**, agréable à vivre mêlant logements, activités professionnelles, gymnase public, commerces et laissant une large place au végétal. Tout cela en améliorant les circulations et tous les modes de déplacement, que l'on soit à pied, en vélo, ou en voiture.
- **Créer de nouveaux équipements** publics (école, terrain de sport, salle associative...)
- Mettre en place **une charte des chantiers** avec des règles strictes sur le bruit, la propreté, le stationnement pour que les promoteurs respectent davantage les riverains.



LePerreux2020.fr

 LePerreuxAvecVous  leperreux2020@gmail.com